

« syndicalisation, syndiquer et formation syndicale » textes préparatoires du congrès 2018.

La politique de formation syndicale doit conserver deux objectifs simples. En tant qu'outil du renforcement du SNES, elle doit prendre toute sa place dans le **processus de syndicalisation de la profession**. Or, la syndicalisation doit à la fois promouvoir l'acte de **syndiquer** mais également de **fidéliser l'adhérent** au-delà de la première carte.

Pour cela, le secteur formation syndicale voit plusieurs pistes à explorer. En premier lieu, **former les militants à l'acte de syndiquer** est indispensable. L'adhésion n'est plus automatique, persuader et convaincre doivent entrer dans l'ADN du militant. Si nous prenons l'exemple du Snuipp dans la FSU, la syndicalisation ne doit plus être seulement un « suivi » - même si le SNES a grandement amélioré cet aspect - mais un **acte militant**. En cela, ce syndicat suit les principes du « développement syndical ». Or, il faut porter absolument l'effort sur nos s2 et surtout nos s1. Avoir des militants plus capables devient une nécessité impérieuse.

Deuxième temps, la « **fidélisation** ». Elle commence pour nous par l'accueil des « nouveaux adhérents ». Cet accueil doit passer par une offre de formation adaptée à la connaissance de notre OS et des services qu'elle peut rendre. A plus long terme, au vu des difficultés rencontrées dans l'exercice de notre métier, le syndicat peut être un lieu, un **espace d'échanges entre pair**, pour assumer la « **liberté pédagogique** ». Et nous devons maintenant convaincre de nouvelles générations d'enseignants percutés par les injonctions du système, qu'il reste des marges de manœuvre pour que nous restions des « concepteurs de nos métiers ». Il ne suffit plus de le répéter « ad nauseam » dans nos textes de congrès mais **de le traduire en acte de formation**.

Dans le même ordre d'idée, la question de l'accompagnement des personnels dans les « **rendez-vous de carrière** » ne doit pas se réduire à des conseils à caractère administratif et statutaire. La carrière des personnels va se jouer dans leur capacité à négocier avec IPR et chef d'établissement, à comprendre le discours qu'on leur tient et à pouvoir construire des réponses qui puissent jusqu'à un certain point déstabiliser leur interlocuteur. Ces réponses se construisent et doivent être mises en pratique pour pouvoir les maîtriser. Ce type de formation ne pourra exister sans **la collaboration de plusieurs secteurs du s4** (groupe « métier », secteur « contenus », secteurs emploi-carrière-intercatégo) mais également avec la **collaboration des secteurs emploi des s3**, qui seuls sont à même de connaître les comportements des évaluateurs.

Le secteur formation syndicale ne conçoit son activité qu'en collaboration avec tous les niveaux de notre organisation. Or, sans véritable mutualisation de nos expériences, de nos pratiques militantes, de nos actes de formation syndicale, il existe peu de chances de redonner au SNES une position hégémonique chez les personnels du 2<sup>e</sup> degré.

Fait à Paris, le 15 février 2018.

Frank BOULLE